



Saint Pierre d'Entremont, le

Location de la salle communale :

“Ancien Réfectoire”

“La Chartreuse”

L'Association

Représentée par (Nom et Prénom) :

OU

M. / Mme :

Adresse :

.....

Tél portable :

Désire louer la salle communale pour le

Nature de la manifestation :

Un chèque de caution de 300 €, ainsi qu'un chèque de caution de **50 € pour le ménage** devra être remis lors de la signature du contrat.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle communale qui stipule que La salle n'est louée qu'en journée de 8h à 22h. Aucun dépassement n'est autorisé.

Accepte le contrat de location suivant :

- Si location une journée en semaine ou le Samedi : la remise des clefs se fera pendant les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.
- Si location le Dimanche : la remise des clefs sera effectuée par l' élu référent en charge de l'état des lieux.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de mairie ou l' élu devront être respectés.

- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie, et cour sous la salle (en respectant l'accès pour les maisons alentours).

- Un état des lieux complet sera fait après la location.

- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.

- Le locataire est pécuniairement responsable du mobilier contenu dans la salle en cas de dégradation, casse, perte ou vol.

- Mise en place, rangement et nettoyage : après utilisation, la salle devra être rendue dans l'état où elle a été donnée. Les opérations de remise en ordre seront effectuées au cours de la période allouée (nettoyage sols et sanitaires, les tables et chaises devront être lavées et rangées). **Cf plan de nettoyage affiché dans la salle.**

Les produits et matériels de nettoyage devront être apportés par le locataire (produits d'entretien, papier WC, éponges, torchons....).

En cas de manquement total ou partiel à cette disposition, le chèque de caution de nettoyage de 50 € sera encaissé. (Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public).

- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers adéquats.

- Il ne faut rien fixer au mur avec scotch, clous, ou punaises

- Tout dysfonctionnement devra être signalé.

- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle. (Art.28 de la loi 2016-41 du 26 Janvier 2016).

- La législation en vigueur en matière de bruit devra être respectée strictement : fermeture des ouvrants (portes, fenêtres), limitation des bruits des appareils de diffusion sonore, afin de ne pas gêner les habitations situées à proximité, de 8 H à 22H.

- En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Pour la remise des clés, le rendez-vous sera fixé au moment de la location.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile pour les accidents corporels et matériels pouvant survenir à lui-même comme aux tiers, et il remettra une copie de son attestation d'assurance au plus tard à la remise des clefs.

1 exemplaire du règlement intérieur est remis à la signature du contrat au locataire.

Fait à Saint Pierre d'Entremont, le

Bon pour accord

Signatures :

Le locataire,

Le Maire,